

« Être un bon parent »

Une injonction contemporaine

Sous la direction de
Claude Martin



PRESSES
DE L'EHESP

« Être un bon parent » : une injonction contemporaine

Sous la direction de
Claude MARTIN

2014

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

Collection

LIEN SOCIAL ET POLITIQUES

LE PHOTOCOPIAGE MET EN DANGER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES CIRCUITS DU LIVRE.

Toute reproduction, même partielle, à usage collectif de cet ouvrage est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

© 2014, Presses de l'EHESP, Avenue du Professeur-Léon-Bernard - CS 74312 - 35043 Rennes Cedex

ISBN : 978-2-8109-0260-6 – ISSN : 1771-9410

www.presses.ehesp.fr

LISTE DES AUTEURS

BENOÎT BASTARD, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), est directeur adjoint de l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS, ENS de Cachan, UPO Nanterre), responsable du site de l'ENS de Cachan. Ses travaux portent sur le fonctionnement de l'institution judiciaire et l'intervention sociale, notamment dans le champ familial. Il a publié *Les Démarieurs : enquête sur les nouvelles pratiques judiciaires du divorce* (Paris, La Découverte, 2002), ainsi que de nombreux travaux sur les pratiques d'intervention, en particulier la médiation familiale et les lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite.

FLORENCE BRUNET, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, est responsable d'études au sein du cabinet FORS-Recherche sociale. Elle y a réalisé, en collaboration avec P. Kertudo, plusieurs travaux d'études liés aux politiques éducatives, à l'enfance et à la famille, pour diverses collectivités locales ou institutions publiques, notamment la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

ARNAUD CAMPÉON, docteur en sociologie, est ingénieur de recherche à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et chercheur au Centre de recherche sur l'action politique en Europe (CRAPE - UMR 6051). Ses recherches portent sur la sociologie du vieillissement et sur les vulnérabilités liées au grand âge (maladie d'Alzheimer, suicide, pauvreté, solitude). Plus largement, il s'intéresse aux politiques de soins de longue durée et aux politiques du *care* dans une perspective nationale et européenne. Depuis 2012, il participe également au projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) « Gouverner les nouveaux risques sociaux : le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d'un programme « Open Research Area for the social sciences in Europe ». Il a notamment publié « Les trajectoires de la maladie d'Alzheimer : des incertitudes négociées entre patients, famille et monde médical » (avec B. Le Bihan et I. Mallon, in A. Brodriez-Dolino [dir.], *Vulnérabilités sanitaires et sociales : de l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014, p. 119-135) et « Des travailleurs sous pression : logiques d'engagements et pratiques du *care* auprès de proches âgés en situation de dépendance » (avec B. Le Bihan, *Gérontologie et société*, n° 145, 2013, p. 103-117).

PASCAL ÉRIC GABEREL est professeur à la Haute École de travail social et de la santé – Vaud à Lausanne. Ses recherches récentes sur l'éducation familiale et institutionnelle en lien avec les politiques sociales, familiales, éducatives et sanitaires questionnent la professionnalisation de l'éducation, l'action éducative en milieu ouvert, les controverses liées à la parentalité, le devenir des parents non statutaires dans les familles recomposées et homoparentales et l'externalisation étatique, marchande et sociale des soins de l'enfant. Il conçoit, coordonne et réalise des évaluations ou des recherches appliquées dans le domaine du travail socio-éducatif en Suisse.

SANDRINE GARCIA est professeure à l'université de Bourgogne, elle est rattachée à l'Institut de recherches sur l'éducation : sociologie et économie de l'éducation. Elle a publié aux éditions La Découverte *Mères sous influence: de la cause des femmes à la cause des enfants* en 2011, et *À l'école des dyslexiques : combattre ou naturaliser l'échec scolaire ?* en 2013. Elle a également publié de nombreux articles, dont « Expertise scientifique et capital militant. Le rôle des médecins dans la lutte pour la libéralisation de l'avortement » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, 3, 2005), « L'expert et le profane. Qui est juge de la qualité universitaire ? » (*Genèse*, n° 70, 2008) et « Pour une sociologie critique des dispositifs d'évaluation » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, 2011), avec S. Montagne. Ses objets s'inscrivent dans la sociologie de l'expertise dans ses relations avec les politiques publiques et sur les mobilisations formées par des groupes d'acteurs pour élargir leur territoire d'intervention en s'appuyant sur des savoirs théoriques. Dans cette perspective, elle s'attache à analyser les relations entre les experts producteurs de savoirs théoriques qui cherchent à les diffuser et les groupes professionnels qui s'en emparent pour construire leur propre légitimité.

NAOMI GEENS est chercheuse au département du travail social (faculté de psychologie et sciences de l'éducation) de l'université de Gand. Sa thèse de doctorat a porté sur le thème du « *social support* » des familles avec jeunes enfants en contextes de diversité. Ses recherches se concentrent sur la signification des contacts (durables et éphémères) entre parents et le rôle des professionnelles des milieux d'accueil et d'éducation des jeunes enfants en tant que facilitateurs de ces rencontres. Quelques publications : « Early childhood education and care as a space for social support in urban contexts of diversity » (avec M. Vandebroek, *European Early Childhood Education Research Journal*, 21 [3], 2013, p. 407-419), « The (ab)sense of a concept of social support in parenting research: A social work perspective » (avec M. Vandebroek, *Child & Family Social Work* 2012, 2013), « Informal social support in contexts of diversity: Shaping the relationship between the public and the private sphere » (avec M. Vandebroek et G. Roets, *Health & Social Care in the Community*, à paraître).

FRÉDÉRIQUE GIULIANI est maître d'enseignement et de recherche au sein de la faculté de psychologie et de sciences de l'éducation de l'université de Genève et membre de l'équipe SATIE. Elle étudie les transformations des relations entre les institutions socio-éducatives et les familles dans différents champs de l'action publique : l'aide sociale à l'enfance, l'école, etc. Elle s'intéresse plus particulièrement aux enjeux qui traversent les relations entre les professionnels

des institutions socio-éducatives (enseignants, éducateurs, médiateurs, puéricultrices) et les familles, dans un contexte normatif régi par les valeurs de responsabilité, de gouvernement de soi et de participation. Elle a récemment publié l'ouvrage *Accompagner: le travail social face à la précarité durable* (Rennes, PUR, 2013).

DELPHINE KEPPENS, docteure en sociologie, est ingénieure de recherche sur le contrat de recherche ANR « Gouverner les nouveaux risques sociaux: le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d'un programme « Open Research Area for the social sciences in Europe » (ORA). Ses travaux portent essentiellement sur les politiques d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. Elle a soutenu en 2010 une thèse en sociologie intitulée *Comment le médical devient familial: obésité et diabète chez l'enfant*, sous la direction de F. De Singly à l'université Paris Descartes.

PAULINE KERTUDO est responsable d'études au sein de FORS-Recherche sociale, en charge du pilotage et de la réalisation des enquêtes qualitatives dans les champs des politiques éducatives et familiales. Elle est notamment l'auteur de l'ouvrage *Le Métier de conseiller (ère) en économie sociale familiale* (avec F. Abbaléa et F. Brunet, Paris, La Découverte, 2011), et de l'article « Le rapport à l'emploi des femmes en congé parental » (*Politiques sociales et familiales*, n° 108, juin 2012).

MARIE-CLÉMENCE LE PAPE est maître de conférences en sociologie à l'université Lumière Lyon 2 et fait partie du centre Max Weber. Elle est chercheuse associée à l'Observatoire sociologique du changement (OSC) et intervient comme collaboratrice extérieure auprès du bureau « Jeunesse et famille » de la Direction de la recherche des études et de l'évaluation statistique (DREES). Ses travaux de recherche portent d'une part sur la parentalité et, en particulier sur l'étude des normes et des pratiques éducatives des parents. D'autre part, elle s'intéresse à l'analyse des relations intergénérationnelles dans la famille, et travaille actuellement sur les normes de solidarité entre générations (articulation, tensions avec la vie familiale quotidienne). Parmi ses publications récentes sur le thème de la parentalité, on peut mentionner: « L'art d'être un "bon" parent: quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines » (*Cahiers français*, n° 371, 2012, p. 36-42), « Famille et école: un partenariat éducatif? La prévention des conduites à risque juvéniles en milieu scolaire vue par les familles » (*Agora débats/jeunesses*, n° 54, 2010, p. 47-59), « Être parent dans les milieux populaires: entre valeurs traditionnelles familiales et nouvelles normes éducatives » (*Informations sociales*, n° 154, 2009, p. 88-95), et « Les pratiques éducatives des familles » (avec A. van Zanten, in M. Duru-Bellat, A. van Zanten [dir.], *Sociologie du système éducatif: les inégalités scolaires*, Paris, PUF, 2009, p. 185-205).

CLAUDE MARTIN est sociologue, directeur de recherche au CNRS, titulaire de la chaire Lien social et santé – *Social Care* CNSA de l'EHESP et directeur du CRAPE - UMR 6051, universités de Rennes, Science Po Rennes et EHESP. Ses recherches portent sur les politiques publiques en direction de l'enfance, de la famille et de la vieillesse. Il codirige la revue internationale *Lien social et politiques*. Il a publié récemment les ouvrages suivants: *Handicap et perte*

d'autonomie: des défis pour la recherche en sciences sociales (avec J.-F. Ravaut et F. Weber, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014), *Work and Care under Pressure. Care Arrangements across Europe* (avec T. Knijn et B. Le Bihan, Amsterdam & Chicago University Press, 2013), *Aider les parents à être de «meilleurs» parents: perspectives internationales* (avec M.-P. Hamel et S. Lemoine, Paris, La Documentation française et Centre d'analyse stratégique, 2012), *Changements et pensées du changement: échanges avec Robert Castel* (avec R. Castel, Paris, La Découverte, 2012), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe* (avec B. Le Bihan, Rennes, Presses de l'EHESP, 2008), *Reforming Bismarkian Welfare Systems* (avec B. Palier, Oxford, Blackwell, 2008).

GÉRARD NEYRAND est sociologue, professeur à l'université Toulouse 3, membre du PRISSMH-SOI (gerard.neyrand@univ-tlse3.fr) et directeur du CIMERSS, Bouc-Bel-Air, cimerrss@sfr.fr. Site : www.gerardneyrand.fr. Parmi les principaux ouvrages disponibles : *Corps sexué de l'enfant et normes sociales: la normativité corporelle en société néolibérale* (avec S. Mekboul, Toulouse, Érès, 2014), *Soutenir et contrôler les parents: le dispositif de parentalité* (Toulouse, Érès, 2014, 1^{re} éd. 2011), *Monoparentalité précaire et femme sujet* (avec P. Rossi, Toulouse, Érès, 2014, 1^{re} éd. 2004), *Père, mère, des fonctions incertaines: les parents changent, les normes restent* (avec M. Tort, M.-D. Wilpert, Toulouse, Érès, 2013), *L'Enfant, la mère et la question du père: un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance* (Paris, PUF, 2011, 1^{re} éd. 2000), *Le Dialogue familial: un idéal précaire* (Toulouse, Érès, 2009), *L'Enfant face à la séparation des parents: une solution, la résidence alternée* (Paris, La Découverte, 2009, 1^{re} éd. Syros, 1994), *Les Mariages forcés: conflits culturels et réponses sociales* (avec A. Hammouche et S. Mekboul, Paris, La Découverte, 2008).

JESSICA POTHET est doctorante en sociologie à l'université de Savoie, au sein du laboratoire «Langages, littératures, sociétés». Sa thèse, en cours, porte sur la fabrique politique du «soutien à la parentalité», considérant tant les processus de construction normative que cette politique émergente engage pour l'action publique que les pratiques professionnelles hétérogènes en direction des parents qui en émanent. Intégrant l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dans le cadre d'un contrat doctoral CIFRE (2011-2014), elle participe à la conduite et à l'évaluation d'une expérimentation nationale articulant soutien à la fonction parentale et formation aux compétences de base et de son essaimage. Publications : «Actions éducatives familiales: une expérimentation contre l'illettrisme» (*Diversité ville école intégration*, n° 166, octobre 2011, p. 207-214), «Évaluation et innovations des politiques publiques. Une expérimentation visant à soutenir la parentalité» (*Diversité ville intégration*, n° 169, juillet 2012, p. 192-198).

ELSA RAMOS, sociologue, est maître de conférences à l'université Paris Descartes et chercheur du CERLIS-université Paris Descartes-CNRS, centre de recherche sur les liens sociaux. Elle travaille notamment sur les thématiques de la famille, de l'adolescence, de la jeunesse et de la mobilité, ainsi que sur les problématiques de l'autonomie. Elle travaille également sur la question des appartenances familiales et de la définition même de la famille. Elle a notamment publié : «Les origines: la tension entre appartenance familiale et identité individuelle» (dossier: «Individualização, pertencimentos e subjetividades»,

coordonné avec F. Ribeiro, *Publicação do Programa de pós-graduação em ciências sociais, Civitas*, revue de science sociales en ligne, Brésil, PUCRS, 11 [1], 2011), « “Les racines” : une territorialisation de l’identité qui fragmente » (in A. Morel-Brochet, N. Ortat [dir.], *Modes d’habiter*, Paris, L’Harmattan, 2011), « La cohabitation intergénérationnelle : un angle d’approche pertinent du processus d’autonomisation des étudiants brésiliens et français ? », (*Agora, L’Harmattan*, n° 59, 2011), et avec F. de Singly « Moments communs en famille » (*Nouvelles adolescences, Ethnologie française*, janvier-mars 2010).

GRIET ROETS est professeure en travail social au département de travail social (faculté de psychologie et sciences de l’éducation) de l’université de Gand. Ses recherches portent principalement sur la précarité et la relation entre services sociaux et familles. Avec M. Vandenbroeck, elle fait partie d’un consortium de chercheurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Parmi ses publications, on peut mentionner : « Immigrant mothers crossing borders: Nomadic identities and multiple belongings in early childhood education » (avec M. Vandenbroeck et A. Snoeck, *European Early Childhood Education Research Journal*, 17 [2], 2009, p. 203-216), « Researching child poverty: Towards a lifeworld orientation » (avec R. Roose et M. Bouverne-De Bie, *Childhood, a Global Journal of Child Research*, 20 [4], 2013, p. 535-549), « Reconstructing the foundations of joined-up working: From organisational reform towards a joint engagement of child and family services » (avec R. Roose, T. Schiettecat et M. Vandenbroeck, *British Journal of Social Work*, à paraître), « Framing the “child at risk” in social work reports: Truth-telling or story-telling? » (avec R. Roose, L. De Wilde et B. Vanobbergen, *Journal of Social Work*, à paraître).

CÉLINE ROTHÉ, docteure en science politique, est ingénieur de recherche à l’EHESP et chercheure au CRAPE - UMR 6051. Ses centres d’intérêt portent sur les situations de vulnérabilité et les trajectoires sociales de publics aux parcours précaires. Elle travaille notamment sur les jeunes à la rue et les personnes âgées dépendantes sous l’angle de l’analyse de la relation d’aide sociale. En parallèle, elle développe des recherches sur les politiques de jeunesse en France et en Europe et participe au projet ANR « Gouverner les nouveaux risques sociaux : le cas des politiques en direction de l’enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d’un programme ORA. Elle a notamment publié « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l’importance des autrui significatifs dans le recours à l’aide sociale » (avec V. Muniglia, *Revue française des affaires sociales*, 2013/1, n° 1-2, p. 76-95) et « Parcours de jeunes en grande difficulté : à l’interaction des logiques d’intervention professionnelles et des usages juvéniles de l’aide sociale » (avec V. Muniglia, *Lien social et politiques*, n° 70, 2014, p. 153-170).

MARTINE SAS-BARONDEAU est postdoctorante à l’université de Lorraine, membre d’une équipe appartenant à l’axe « Culture et urbanité » du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) et du réseau de Formation et de recherche en action sociale de Lorraine (FOREAS). Elle s’intéresse plus particulièrement à la parentalité, à travers l’analyse des dispositifs d’accompagnement et de soutien des parents, financés par les caisses d’allocations familiales (CAF),

qui sont principalement mis en œuvre par les centres sociaux au sein des quartiers d'habitat social. Dans ce cadre, elle s'est attachée à déterminer en quoi les phénomènes d'insécurité économique (pauvreté et précarité), mais également d'insécurité identitaire (discrédit et stigmatisation), façonnent l'art de vivre des familles destinataires de ces dispositifs, invalidant en partie leurs attendus. Un ouvrage, tiré de son travail de thèse, soutenue en 2012, intitulé *La Face cachée de la parentalité*, doit paraître aux éditions L'Harmattan.

MICHEL VANDENBROECK est professeur en pédagogie de la famille au département de travail social (faculté de psychologie et sciences de l'éducation) de l'université de Gand. Ses recherches portent principalement sur les milieux d'accueil et d'éducation des jeunes enfants et sur les politiques et les pratiques de soutien à la parentalité. Il est membre du comité de rédaction de plusieurs journaux scientifiques en ce domaine (entre autres *Early Years et European Early Childhood Education Research Journal*) et fait partie du comité d'avis de *Kind en Gezin* (Enfant et famille), l'administration gouvernementale dans le domaine de la petite enfance de la communauté flamande de Belgique. Parmi ses publications, on peut mentionner: *Éduquer nos enfants à la diversité* (Toulouse, Érès, 2005), *Repenser l'éducation des jeunes enfants* (avec G. Brougère [éds.], Bruxelles, Peter Lang, 2007), «La construction de savoirs sur l'enfance et sur la parentalité dans l'État-providence actif: la prévention précoce comme cas emblématique» (in G. Brougère [dir.], *Parents, pratiques et savoirs au préscolaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 93-114), «Why the evidence-based paradigm in early childhood education and care is anything but evident» (avec G. Roets et R. Roose, *European Early Childhood Education Research Journal*, 20 [4], 2012, p. 537-552).

« Mais que font les parents ? » Construction d'un problème public

Claude Martin

*« D'où la différence entre l'ancienne charité et la nouvelle philanthropie, où l'aide doit être conçue comme un investissement. »
(Gilles Deleuze, 1977, p. 216)*

La « condition parentale », au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle, a considérablement évolué au cours des dernières décennies (Martin, 2009). Pour en prendre la mesure, on se réfère souvent aux importants changements sociodémographiques qui ont eu lieu depuis la fin des années 1960, aussi bien en matière de fécondité, de nuptialité que de divorce, et aux variations aujourd'hui banalisées distinguant mono-, bi-, beau-, grand-, homo- et pluri-parentalité. Cependant, la source de ces évolutions de la condition parentale n'est pas là, nichée au cœur de la famille et de l'aléa de ses arrangements, mais bien davantage en dehors d'elle, du côté, d'une part, des mutations des conditions de travail et d'emploi – féminisation du marché du travail, transformation des rythmes et horaires de l'activité avec leur impact sur les relations de genre, précarisation et flexibilisation des emplois, en particulier pour les nouvelles générations –, et d'autre part, des réformes de l'État social, notamment en matière de politique familiale, de conciliation vie familiale/vie professionnelle et de prise en charge de la petite enfance (Le Bihan, Martin, 2008 ; Martin, 2012a).

Pour les uns, ces mutations auraient provoqué l'absence et la démission des parents, voire la faillite de leurs compétences et responsabilités. Pour d'autres, elles ont surtout engendré une redéfinition de leur rôle en ces temps d'incertitudes, avec, par exemple, la figure du « parent-voyagiste »

(Singly, 2009) ou celle du «parent-curling¹». Ces incertitudes ont aussi généré un certain nombre d'angoisses, dont témoigne l'apparition des «parents-hélicoptères», comme sont appelés aux États-Unis ceux qui intensifient la surveillance de leurs enfants en une forme d'«hypervigilance²» (Nelson, 2010). Frank Furedi évoque même une véritable aversion aux risques qui menaceraient les enfants aujourd'hui, conduisant au *paranoïd parenting* (Furedi, 2008). De telles tendances expliquent le recours de plus en plus systématique aux experts.

Les conseils et prescriptions à l'adresse des parents représentent depuis des décennies un véritable marché, qui s'adosse notamment sur le sentiment partagé par ces derniers que leur tâche est difficile et les obstacles nombreux sur le chemin de la socialisation et de la vie de leur progéniture. Nombre de psychologues, médecins, psychiatres, psychanalystes, et plus largement tous ceux que l'on pourrait qualifier, avec Robert Castel, de «thérapeutes pour les normaux», mettant en œuvre des «techniques médico-psychologiques» (Castel, 1973, 1981), occupent le créneau de cette demande croissante d'expertise et de conseil aux parents, et y consacrent une partie plus ou moins substantielle de leur activité professionnelle. La plupart des savoirs accumulés au cours du xx^e siècle dans les champs de la psychologie, de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse ont ainsi été consacrés à comprendre, définir et orienter cette fonction parentale, afin de concevoir les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de socialisation de l'enfant (Bettelheim, 1987; Neyrand, 2000; Quentel, 2001). Ces experts en fonction parentale se déploient désormais dans les multiples maillons d'un marché tentaculaire et médiatique, phénomène qu'avait fort bien décelé Robert Castel à la fin des années 1970³ (*voir encadré ci-après*).

1. Dans le premier cas, il s'agit d'un parent qui organise le voyage de l'enfant et son individualisation. Dans le second, le parent se charge de poser l'enfant sur la piste de la vie et cherche à accompagner sa trajectoire en préparant le terrain autour, à l'instar du joueur de curling qui réchauffe la glace avec son balai pour orienter la trajectoire de la pierre de granit sans jamais la toucher.

2. Avec notamment le recours aux nouvelles technologies, comme le blouson connecté ou le bracelet pour suivre son enfant à la trace.

3. «Le discours diffusé par les adeptes du Planning familial, de l'École des parents, par les porte-parole des émissions radiophoniques spécialisées dans le conseil familial et conjugal, par les journaux féminins et les rubriques "Société" des revues et hebdomadaires fait reposer la réalité ultime de la famille sur la capacité de ses membres à intensifier leurs rapports et à les réguler par la psychologie» (Castel, 1981, p. 185).

Encadré I. Le conseil aux parents : un vaste marché

Pour se convaincre de l'étendue de ce marché au plan des médias, il suffit de faire référence aux très nombreuses émissions de radio et de télévision, ou encore à la presse spécialisée ciblant les parents, l'enfant et la famille depuis le début des années 1970. Côté presse écrite, ce marché s'étend des magazines *Parents* ou *L'Enfant et la vie* : le magazine des éducateurs et parents chercheurs, créés respectivement en 1969 et 1970, à *Famili*, apparu en 1993, ou encore *Family*, le magazine chrétien sur la famille, diffusé depuis 2011, sans compter les espaces consacrés aux parents dans les nombreux magazines pour les enfants et les sites de conseils aux parents. Côté médias audio et télévisés, cela va des causeries radiophoniques de Françoise Dolto sur France Inter de 1976 à 1978, ou de ses émissions de vulgarisation comme, par exemple, celle que lui consacra Jean-Louis Servan Schreiber (*Questionnaire*) en 1977, intitulée précisément « Le métier de parent¹ », à des programmes télévisés comme l'émission « Les maternelles », diffusée sur France 5 depuis 2000, ou « Supernanny », diffusée au Royaume-Uni depuis 2004 et rapidement reprise et adaptée dans de nombreux pays, dont la France.

Depuis peu apparaissent même des cabinets de « conseil en éducation » à destination des parents², mais surtout un nouveau marché de « programmes de soutien parental » (*parenting programs*), très nombreux dans le monde anglophone, dont les effets sont validés par des recherches quasi expérimentales avec groupe contrôle, ce que l'on qualifie de programmes *evidence-based* ou fondés sur des preuves³. On peut encore évoquer le marché de l'accompagnement scolaire ou des cours privés qui ont véritablement explosé au cours des dernières années⁴.

Pour illustrer la popularité de cette thématique de la fonction parentale, on peut enfin mentionner deux récentes séries télévisées : *Parents, mode d'emploi*, dont le principe consiste à utiliser les ressorts comiques du bricolage des parents dans l'exercice de leur rôle « entre contradictions et mauvaise foi, devoirs conjugaux et parentaux, démissions passagères et ruses inavouables pour limiter les conflits⁵ », ou *Fais pas ci, fais pas ça*, qui met en scène deux familles nombreuses (une famille « bobo » recomposée de trois enfants et une famille conservatrice de quatre enfants) avec des normes éducatives contrastées. Le site de l'émission présente ces deux couples de parents comme immatures et angoissés par leurs responsabilités⁶. La fonction parentale fait recette.

1. Voir la rubrique « Françoise Dolto » sur le site www.ina.fr pour visualiser certaines de ces émissions.

2. À titre d'exemple, voir l'extrait de l'émission « Parents dépassés » du magazine *Zone interdite* sur le site www.educationconseil.com.

3. Pour prendre la mesure de la variété et des modalités de validation de ces programmes, voir Moran *et al.* (2004) et en français Hamel *et al.* (2012).

4. Voir la comparaison menée par la Commission européenne au début des années 1980 (Macbeth, 1984) et le récent bilan du CAS sur le soutien scolaire (« Quelle organisation pour le soutien scolaire ? », <http://archives.strategie.gouv.fr>).

5. Voir le site de l'émission sur < www.france2.fr >.

6. *Ibid.*

Les conditions de développement du conseil parental ne se limitent cependant pas à cette seule logique de marché faisant se rencontrer une offre et une clientèle. Elle correspond aussi à une forte demande politique qui, en écho aux inquiétudes et incertitudes des parents sur leur mission éducative, se soucie de garantir au mieux la réussite de cette mission, ou plutôt d'éviter son échec et les risques supposés qu'ils feraient courir à la collectivité tout entière. Au-delà de l'enjeu juridique et de l'importance des lois qui régissent et encadrent la famille, l'enjeu est ici normatif, au sens où l'entendait Michel Foucault dans son analyse du

bio-pouvoir⁴, c'est-à-dire « passer d'une opposition simple entre "obéissance" et "désobéissance" au jeu des "distributions" autour d'une norme »... et « déplacer le regard de la coercition directe à la régulation » (Darmon, 1999, p. 5).

Cette normativité concernant la fonction parentale n'est pas, bien sûr, une question nouvelle. Elle est même profondément enfouie dans l'histoire de nos sociétés contemporaines (Lenoir, 2003). Certains la font remonter au fameux traité d'éducation de Jean-Jacques Rousseau, *L'Émile ou De l'éducation*, publié une première fois en 1762⁵. Les termes de cette réflexion, qui s'intensifie au XVIII^e siècle sur le statut de l'enfant et la vocation de l'éducation, posent non seulement les bases d'une distinction entre instruction et éducation, mais aussi d'une nouvelle répartition des rôles entre la famille et l'État⁶. Dès les origines, cette production normative et ces « conseils » aux parents en matière d'éducation ont buté sur la barrière de l'institution familiale elle-même, et surtout, en fait, sur l'autorité détenue par les pères, considérés dans de nombreuses cultures comme les chefs de famille et garants du respect de règles au sein de leur petite « communauté ». D'ailleurs, malgré les avancées préconisées par Rousseau en faveur d'une éducation publique, celui-ci ne remettra pas pour autant en cause cette autorité paternelle et contribuera au contraire à en relégitimer la puissance, y compris aux dépens des mères⁷. Il faudra attendre encore près de deux siècles avant que cette puissance soit destituée⁸.

4. « Une conséquence du développement du bio-pouvoir, c'est l'importance croissante prise par le jeu de la norme aux dépens du système juridique de la loi » (Foucault, 1976, p. 189). Comme le précise bien Muriel Darmon dans son retour sur les recherches menées dans les années 1970 sous et regroupées derrière la thématique du « contrôle social », « le véritable concept opératoire est celui de "norme" [...], terme qui sert dans ces travaux à caractériser le mode de contrainte spécifique qui s'exerce sur les individus et les familles » (Darmon, 1999, p. 4-5).

5. Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la contribution des philosophes sur les questions de l'enfance et de l'éducation, Alain Renaut (2002) évoque également le *De Pueris* d'Erasmus (1529).

6. Comme le souligne Alain Renaut : « Rousseau explique que "comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières et préjugés des pères l'éducation de leurs enfants", et qu'"elle importe à l'État encore plus qu'aux pères" – en vertu de quoi se trouvait envisagée une "éducation publique sous des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain" » (Renaut, 2002, p. 246).

7. Comme le rappelle encore Alain Renaut, citant les écrits de Rousseau dont un texte de 1755 sur l'« économie politique » : « Dans la "petite famille" (par opposition à la grande famille qu'est l'État), "le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi longtemps que son secours est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature" [...] "L'autorité ne doit pas être égale entre le père et la mère", car il faut que "le gouvernement soit un" et que, "dans les partages d'avis, il y ait une voix prépondérante", laquelle doit évidemment être celle du père » (Renaut, 2002, p. 247).

8. Avec le vote de la loi du 4 juin 1970 instituant l'autorité parentale.

La construction de l'« État-providence » (éducateur, sanitaire et social) au cours des XIX^e et XX^e siècles a continué de modifier les relations entre vie privée et espace public et déplacé cette barrière du privé, intensifiant ce travail normatif (Joseph, Fritsch, 1977 ; Donzelot, 1977 ; Castel, 1995 ; Commaille, Martin, 1998 ; Lenoir, 2003). L'État a non seulement, en élargissant son périmètre d'action, délesté progressivement la famille de nombre de ses fonctions, mais il en a également fait l'épicentre de ce que l'on va progressivement appeler le « social », en développant des réponses pour compenser les incapacités ou épauler les faiblesses et les vulnérabilités de certains citoyens, au premier rang desquels les mères, notamment celles appartenant aux classes populaires, cibles privilégiées des prescriptions et autres mesures de contrôle et d'encadrement du XVIII^e siècle à nos jours (Boltanski, 1969 ; Gojard, 2010 ; Garcia, 2011).

La fonction parentale : un problème public

Sans prétendre (re)faire l'histoire de cette production normative au fil des siècles, nous proposons dans cet ouvrage de l'analyser sous l'angle de la construction d'un « problème public », au sens où l'entendent les sciences sociales, c'est-à-dire un fait social ordinaire « transformé en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (Neveu, 1999, p. 41)⁹. Nous partons ainsi du regain d'intérêt accordé au rôle joué par les parents dans le débat public depuis une vingtaine d'années pour interroger le sens de ce *revival*. Assiste-t-on à une redéfinition de ce qu'est un « bon parent » aujourd'hui ? S'agit-il d'un problème public identique ou analogue à celui ou ceux identifiés à d'autres périodes de l'histoire ? Assistons-nous à la répétition générale d'une activité de production normative mobilisant les mêmes arguments, les mêmes techniques et instruments, les mêmes ressorts idéologiques et les mêmes savoirs, ou bien sommes-nous en présence d'une variation significative, d'un déplacement, d'une reconfiguration de tous ces ingrédients, voire d'un certain nombre d'innovations au plan des finalités poursuivies, des idées et/ou des pratiques d'intervention ? Et si changement de cap il y a, de quelle nature est-il ? Quels en sont les facteurs d'impulsion ou les *drivers*, comme disent les anglophones ?

9. La construction des problèmes publics par les experts, les acteurs politiques et les médias représente un domaine de recherche à part entière dans les pays anglophones, avec des revues spécialisées comme *Social Problems*, des auteurs précurseurs appartenant à l'école de Chicago, comme Howard Becker (1963) et ses travaux sur les consommateurs de marijuana ou Joseph Gusfield (1963, 1981) sur l'alcool au volant. Ces recherches ont pris beaucoup d'ampleur en ayant recours à la thématique des « paniques morales » et en étudiant en particulier le rôle de la médiatisation. Ce type de problématique est particulièrement pertinent pour analyser le phénomène de responsabilisation des parents.

L'apparition de la thématique de la parentalité¹⁰, et plus encore de mesures de «soutien à la parentalité» au cours des vingt-cinq dernières années est en effet particulièrement remarquable de ce point de vue. Nous faisons l'hypothèse que ces mesures spécifiques à destination des parents représentent une nouvelle étape dans le régime des relations entre l'État et la sphère familiale. Nombre d'analystes au plan international défendent d'ailleurs cette idée d'un changement significatif de ce que nous avons coutume d'appeler la politique familiale ou d'un tournant vers la parentalité (*turn to parenting*) (Knijn, Hopman, 2013; Martin, 2014). Avec le soutien à la parentalité, s'ouvrirait un nouveau chapitre, ou se construirait un nouveau pilier d'intervention publique: une politique à destination des parents proprement dits (et non plus de la famille, des enfants, ou des pères et mères) (Giampino, 2006a), substituant le «parentalisme» aux référentiels antérieurs de l'action publique dans ces domaines (familialisme, individualisme et féminisme) (Commaille, Martin, 1998; Bastard, 2006; Barrère-Maurisson, 2007; Martin, 2010).

La France n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, le seul pays concerné par cet enjeu public et par l'apparition d'une politique explicite de «soutien à la parentalité» (on parle de *parenting support* dans les pays de langue anglaise), ni surtout le premier concerné par le développement de ce nouveau marché de programmes d'intervention (*parenting programs*) visant à doter les parents de compétences adéquates dans leur fonction éducative (*parenting skills*), mis en œuvre et financés par des collectivités publiques et/ou par l'État, et promu par les institutions européennes¹¹ (Daly, Martin, 2012; Daly, 2013a; Martin, 2014).

En Europe (en particulier au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, dans les pays scandinaves et, nous le verrons aussi dans la suite de cet ouvrage, en France, en Belgique et en Suisse), ces nouveaux développements suscitent de nombreuses interrogations, voire de vives controverses académiques, professionnelles et politiques. Ce déploiement de programmes et d'experts en compétence parentale, financés sur fonds publics et/ou privés, est interprété par certains auteurs comme l'expression de politiques sociales néolibérales, correspondant à une sorte de défausse sur les parents de la cause des problèmes sociaux auxquels font face les

10. Un néologisme aujourd'hui intégré dans le discours des professionnels de l'enfance et de la famille, mais aussi dans le lexique politique et médiatique, et dont on peut retrouver les racines dans l'histoire des sciences humaines et sociales. Pour une généalogie de cette notion, se reporter à: Martin (2003), Boisson et Verjus (2004), Neyrand (2011) et Martin (2012b).

11. Notre ouvrage s'inscrit d'ailleurs dans un programme de recherche qui a reçu le soutien de l'ANR et de trois autres agences nationales, allemande, hollandaise et britannique, dans le cadre du programme *Open Research Area for the Social Science in Europe*. Cette recherche, intitulée: «Gouverner les nouveaux risques sociaux: le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens – POLCHI», a déjà donné lieu à un certain nombre de publications (voir le site www.uni-goettingen.de).

sociétés postindustrielles (Furedi, 2008 ; Gillies, 2008, 2012 ; Churchill, 2011 ; Ramaekers, Suissa, 2012 ; Richter, Andresen, 2012 ; Hartas, 2014 ; Lee *et al.*, 2014 ; Hennum, 2014).

Frank Furedi, auteur d'un essai à succès publié à trois reprises depuis 2001, *Paranoïd Parenting* (2008), se positionne même comme un véritable lanceur d'alerte sur le sujet. Il écrivait ainsi récemment dans la préface d'un ouvrage consacré aux *Parenting culture studies*:

« Le “parentage” (*parenting*) est devenu l'une des questions les plus vivement débattues du *xxi*^e siècle. Si la culture occidentale attache une telle importance au *parenting*, c'est qu'il est considéré potentiellement comme la source de tous les problèmes sociaux qui affectent nos communautés. Une parentalité défaillante, de faible qualité (*poor parenting*), ou l'absence de ce qu'on appelle des compétences parentales, est tenue pour responsable de l'élevage d'enfants dysfonctionnels qui, par la suite, deviennent des adultes inadaptés. Suivant cette perspective fataliste, le déficit de compétence parentale (*parenting deficit*) est accusé d'être la cause des problèmes de santé mentale des enfants, des difficultés éducatives, des comportements antisociaux et des faibles capacités de faire face (*coping*) ; les conséquences destructrices de cette mauvaise parentalité produisant leurs effets tout au long de la vie d'un individu » (Furedi, 2014, p. 8)¹².

Comprendre les changements en cours

Notre ouvrage collectif entend contribuer à repérer les fils et les transformations de ce problème public, à séparer la part du *revival* de vieux débats et d'anciennes pratiques et celle de l'inédit dans cette définition de ce qu'est un bon parent. Nous verrons ainsi que si la définition du « métier de parent » est une vieille lune poursuivie depuis plus de deux siècles par nombre de clercs soucieux de dispenser conseils et préconisations à des parents « en détresse », mais aussi par des décideurs publics dénonçant les risques que feraient courir les parents des « classes dangereuses » à des enfants conçus comme « en danger », précisément, les termes de cette définition du problème ont aussi changé.

12. Voici également ce qu'il écrivait en 2008 sur la situation au Royaume-Uni, soulignant l'importance du changement de vision des relations entre l'État et la sphère privée, dans un pays coutumier d'une forte protection de la *privacy*: « Mois après mois, des rapports officiels condamnent le déficit de “parentage” (*parenting*) [...]. L'élevage des enfants est en conséquence de plus en plus politisé et les parents dénoncés dans le débat public comme le problème. Les initiatives gouvernementales sont fondées sur l'idée que les autorités publiques ont à la fois le droit et le devoir de *manager* le comportement des parents. Les *parenting orders* et les contrats parentaux ont principalement une signification symbolique, mais ils suggèrent aussi l'idée que l'élevage des enfants n'est plus la seule responsabilité des mères et pères » (Furedi, 2008, p. 14). (Traduction de l'auteur)

Si les processus de construction de ce problème public se ressemblent – comme le fait d’adosser des mesures et une politique sur des arguments et des « preuves scientifiques », ou encore de masquer derrière une finalité universelle une logique de ciblage et de traitement social différencié, en somme d’euphémiser la question des enjeux de classe sociale et d’inégalités –, il semble bien que le contexte dans lequel est produite actuellement cette construction a aussi des spécificités, du fait des changements qui sont intervenus du côté des pratiques familiales et des modes de vie, d’une part, et des capacités d’intervention de l’État pour accompagner ces transformations, de l’autre (Martin, 2012a). La focalisation contemporaine sur la question parentale pourrait ainsi prendre de nouveaux accents du fait de la montée en puissance de la question des droits propres des enfants, de l’impuissance publique face aux difficultés que rencontrent les nouvelles générations, enfants, adolescents et jeunes adultes, qui font écho en retour aux supposées menaces que font peser les actes d’incivilité.

Cet ouvrage collectif propose donc, en quelque sorte, d’actualiser la généalogie sociohistorique qu’avaient en leur temps entrepris Isaac Joseph et Philippe Fritsch dans *Disciplines à domicile: l’édification de la famille* (1977), Jacques Donzelot dans *La Police des familles* (1977), voire Luc Boltanski lorsqu’il a étudié les règles de la puériculture et de l’enseignement ménager au tournant des XIX^e et XX^e siècles dans *Prime éducation et morale de classe* (1969). Nous dessinons également quelques pistes en matière de comparaison internationale, puisque ces questions sont également traitées, avec d’importantes nuances, dans de nombreux pays européens et non européens¹³.

Une des manières de rendre intelligible et de situer ce qui se joue aujourd’hui dans les dispositifs de soutien à la parentalité, et notamment la production normative sur le rôle de parent élaborée par les experts et les décideurs publics contemporains, consiste non seulement à les décrire finement, mais aussi à relier et comparer ces pratiques, décisions et discours actuels aux écrits et initiatives qui, au fil du temps, nous semblent en avoir constitué des préfigurations probables. Nous avons déjà souligné ailleurs que, même en se limitant au cas français, il était possible de repérer en effet des moments historiques au cours desquels cet enjeu normatif de la fonction parentale a été bien identifié comme problème public (Martin, 2003 ; 2012a ; 2014). Si les styles et les arguments ont évolué, un certain nombre d’éléments perdurent manifestement.

13. Voir le programme de recherche ANR POLCHI mentionné précédemment. Nous nous concentrons dans le présent ouvrage sur la France, en donnant quelques éléments sur des pays voisins et (en partie) francophones, comme la Belgique et la Suisse.

On pourrait prendre de multiples exemples historiques de cet encadrement normatif, de ces « conseils » et injonctions qui visent les protagonistes de la fonction parentale à partir de la fin du XVIII^e siècle, délimitant ainsi le périmètre et les attendus du rôle de parent. Pour autant, à cette époque, pères et mères, paternité et maternité étaient clairement distingués, sans doute, pour une large part, du fait de la très forte division des rôles des sexes. Aussi, chacun d'entre eux suscitait des discours et des pratiques bien contrastés. De même, il était alors le plus souvent question de famille et non de parentalité, un terme qui, il est vrai, n'avait pas encore cours.

Du côté des pères, et du fait de l'autorité qui leur a été allouée, l'enjeu principal portait sur l'opportunité ou la nécessité de s'y substituer en cas de défaillance ou de danger. Mais l'essentiel des normes et préconisations a surtout longtemps ciblé les mères, et, parmi elles, celles jugées les plus faibles, à savoir les jeunes mères, pour les épauler et les aider à faire face à leur nouvelle condition, souvent dans une perspective de santé publique et de prévention. Mais cette pression normative variait encore selon que l'on avait affaire aux jeunes mères de milieu populaire, jugées encore plus mal préparées par leur classe d'origine pour adopter les bonnes pratiques ; et *a fortiori* aux jeunes mères sans conjoint, considérées comme livrées à elles-mêmes et totalement démunies, risquant de commettre l'irréparable (l'avortement ou l'abandon) pour certains défenseurs de la morale familiale, mais aussi du capital humain, et occupant de ce fait une sorte de dernier rang de ces mauvaises élèves de l'apprentissage maternel. Ainsi peut-on comprendre les interventions et mesures d'accompagnement visant les mères célibataires, et le rôle joué, en France notamment, par certains médecins hygiénistes sous la Troisième République, inventeurs de l'obstétrique mais aussi des foyers d'accueil pour « filles-mères », dans le but de garantir la survie de ces enfants abandonnés par leurs pères mais aussi d'éviter les pratiques abortives et les placements d'enfants en aidant et en accompagnant ces mères¹⁴.

Des moments-clés dans une lutte d'idées

Dans l'histoire de cette production normative, la Troisième République et l'avènement des sciences sociales autonomisant progressivement psychologie, sociologie et science de l'éducation de la seule philosophie

14. Se reporter sur ce point à la recherche comparative que nous avons menée avec Nadine Lefaucheur dans quatre pays avec le soutien de la CNAF il y a une vingtaine d'années et intitulée « Qui doit nourrir l'enfant quand le père est absent ? » (Lefaucheur, Martin, 1995 ; Lefaucheur, Martin, 1996).

n'ont pas peu joué dans ces changements d'équilibre entre rôles respectifs de la famille et de l'État, mais aussi dans la concentration de l'attention des pouvoirs publics sur le rôle spécifique des parents, dans un contexte de lutte entre deux versions du familialisme (familialisme d'Église contre familialisme d'État) (Lenoir, 2003). Les pionniers de l'école durkheimienne soulignaient ainsi le rétrécissement du périmètre des fonctions propres de la famille et des parents¹⁵. Parmi les diverses fonctions assumées par la famille au cours de l'histoire humaine, seuls l'élevage et l'éducation des enfants auraient en somme résisté au temps puisque «aucun système d'éducation ou de travail social ne peut remplacer la famille de ce point de vue, tant l'enfant en devenir nécessite la sollicitude bienveillante et l'affection personnelle que seuls les parents sont en position de donner» (Boettiger, 1938, p. 617), d'où le caractère de plus en plus central de cette fonction éducative parentale.

Mais à la même période, c'est incontestablement la psychanalyse qui va à la fois écrire les lettres de noblesse de cette «mission» parentale, défendre son incontournable exclusivité, établir ses responsabilités et fournir la majeure partie des référentiels pour l'action (Castel, 1973). Comme l'écrivaient déjà Joseph et Fritsch en 1977:

«Dans la mesure où les relations du “pèremère” à l'enfant se donnent comme la préconnaissance originaire de la loi de tout rapport humain, la famille devient l'espace privilégié, le laboratoire, où se font les apprentissages du rapport au corps et aux besoins, aux demandes de l'enfant [...]. La pédagogie d'inspiration psychanalytique accomplit là un véritable travail de Sisyphe en constituant le lexique des situations auxquelles les parents doivent répondre, tout en affirmant par ailleurs qu'il n'y a pas d'usage pédagogique de la psychanalyse» (Joseph, Fritsch, 1977, p. 28).

15. Dans un style parfaitement emblématique de l'époque, où sociologie et morale allaient souvent de pair, Paul Lapie écrivait ainsi dans un ouvrage de 1908, intitulé *La Femme dans la famille*: «La famille était jadis un temple, et l'organisation du service religieux y maintenait l'unité et la hiérarchie. Mais des temples se sont construits en dehors de la famille, et elle a perdu, avec son caractère de secte autonome, l'un des principes de sa discipline. La famille était jadis un État, un État centralisé et gouverné par un monarque. Mais le véritable État, grandissant en dehors d'elle, a fini par s'introduire dans le petit et par destituer son magistrat. La famille était parfois un atelier, mais la grande industrie est en train d'en disperser les membres. La famille est encore un “hôtel”, mais elle perdra à son tour ce caractère, comme elle a déjà perdu celui qui lui donnait, parmi les institutions sociales, sa plus grande originalité, son caractère pédagogique: la famille n'est plus une école, à peine est-elle une “nursery”. Tous les besoins auxquels elle peut répondre trouvant satisfaction dans la société extérieure, chacun de ses membres doit la quitter. Loin d'être pressés les uns contre les autres et placés sous l'autorité d'un chef, ils sont dispersés et soustraits, tout le jour, à cette autorité par les conditions nouvelles de la vie religieuse, politique et familiale» (Lapie, 1908, cité par Hesse et Gleyze, 1939, p. 96). Rappelons que ce philosophe (1867-1927) a été un des fondateurs, avec Émile Durkheim, Célestin Bouglé et Dominique Parodi, de la revue *L'Année sociologique* (1898). Républicain convaincu, il s'est consacré à réformer le système éducatif français dans le sens d'une plus grande démocratisation. Pour un rappel des évolutions des fonctions de la famille, voir Martin, 2004.

L'entre-deux-guerres représente une période particulièrement propice à la fabrication de ces visions du rôle de parent et aux luttes pour sa définition entre « entrepreneurs de la morale familiale ». Nous nous devons ainsi d'évoquer la création, au tout début des années 1930, de l'École des parents, dont l'objectif, tel qu'il est formulé à l'origine en 1929, était notamment « d'apprendre aux parents à s'éduquer et à s'instruire mutuellement pour faire de leurs enfants de futures valeurs sociales et morales¹⁶ ». Par rapport à l'exemple précédent concernant les mères célibataires, il est manifeste qu'il s'agissait moins pour l'École des parents de protéger la mère et l'enfant vulnérables, dans une logique tutélaire, que de défendre précisément, dans une perspective de prévention et de conseil, un périmètre protégé de la famille et des parents contre une intrusion jugée excessive de l'État et de ses agents, mais non sans faire appel à une autre supervision : celle des professionnels de la relation (de psychanalystes, notamment) et des défenseurs de la famille contre l'État. L'apport central de la psychanalyse pour cette initiative est, selon Jacques Donzelot, de se présenter comme un outil de conseil permettant de « prévenir », démarche distincte et complémentaire en cela de la pédopsychiatrie qui formule pour l'essentiel un catalogue d'échecs et de déviations. Ce faisant, l'École des parents se propose d'échapper à l'alternative de la culpabilisation directe (votre enfant est mal élevé) ou indirecte (votre enfant est « taré »), pour autoriser le conseil et la prévention. Pour reprendre les termes de Jacques Donzelot, cette initiative de l'École des parents était en somme marquée par « la crainte de la collectivisation et du positivisme médical » (Donzelot, 1977, p. 172), expression d'une lutte importante à l'époque visant à contrecarrer l'hégémonie de l'école républicaine sur toutes les autres formes de socialisation, en particulier en matière d'éducation sexuelle¹⁷.

D'autres modalités d'intervention publique peuvent être considérées comme des sources d'inspiration pour comprendre la période actuelle, comme la Protection maternelle et infantile (PMI), dont on trouve des équivalents dans de très nombreux pays depuis la Seconde Guerre mondiale¹⁸. Là encore, on peut repérer des évolutions et des luttes d'idées, en particulier sur le sens de la prévention face aux enjeux d'inégalités.

16. Cité par J. Donzelot, 1977, p. 181. Nous développons ici quelques exemples déjà mentionnés dans Martin, 2014.

17. Pour se figurer l'importance de ce contexte idéologique de la Troisième République et ses conséquences sur le débat public du moment, mais aussi sur les finalités poursuivies par ces initiatives, on peut aussi rappeler ce que Gérard Noiriel (2005) a écrit à propos de la « politisation de l'enfance maltraitée sous la III^e République », caractéristique de la configuration française dans le concert de la mobilisation internationale sur la protection de l'enfance au XIX^e siècle. Le clivage et les controverses opposent alors d'un côté les conservateurs, défenseurs de la famille et en son sein de l'autorité du père, et de l'autre, les républicains, qui mettent en cause sa toute-puissance dans une logique de protection.

18. Voir Norvez, 1990.

Dans la somme qu'il consacre à l'histoire des politiques de santé publique, de modes de garde et de préscolarité, Alain Norvez identifie ainsi un basculement à la fin des années 1950. Est posé lors de ce tournant le problème du ciblage ou de la concentration des efforts et des soutiens en direction des plus vulnérables. Ce tournant préventif va susciter de nombreuses réflexions par la suite, en particulier en termes de risques de «contrôle social» excessif ou d'inefficacité, quand les messages et injonctions préventifs ne recueillent pas l'adhésion des populations concernées ou même suscitent une résistance de leur part, du fait de leur nature culpabilisante. D'où d'ailleurs l'idée de «promotion de la santé» et non plus seulement de prévention, défendue dans le rapport *Propositions pour une politique de prévention* remis par les professeurs F. Grémy et S. Pissaro au ministre de la santé, Jacques Ralite, en 1982¹⁹.

De ces exemples illustrés par le cas français, mais qui ont leurs variantes dans d'autres pays européens, nous retirons trois leçons : la première est que la volonté des pouvoirs publics et de certains cercles de savants, experts ou praticiens, de contrôler, encadrer et/ou guider les pratiques parentales est ancienne ; la seconde, que le contexte sociopolitique est crucial pour apprécier le sens à attribuer à ces pratiques et interventions. On perçoit ainsi les équilibres qui se cherchent entre préservation de la vie privée, résistance à la tendance tutélaire de l'État et besoin de défendre un enjeu collectif et d'intérêt général, ou bien encore les hésitations et arbitrages entre logique de prévention, d'éducation et logique de protection, voire logique répressive. Il est manifeste que ces oppositions ne sont pas réglées une fois pour toutes et qu'elles donnent lieu à des rapports de force, toujours à l'œuvre aujourd'hui, qui permettent de dessiner des trajectoires pour l'action publique en ce domaine.

La troisième leçon concerne le passage d'un encadrement normatif «genré», distinguant père et mère, à une construction de messages à l'adresse des parents. Pour Mary Daly (2013b), cette apparente «neutralité» (en termes de genre) du terme de «parent», par rapport au rôle respectif du père et de la mère, peut correspondre à au moins deux logiques : soit la volonté de montrer que la fonction parentale est (doit être)

19. «Une politique de prévention ou de promotion de la santé est conçue, non au sens de l'exercice d'un contrôle social [...], mais au sens d'une démocratisation des relations sociales au service de la satisfaction effective des besoins de tous, à commencer par le besoin global de bien-être.» Norvez identifie bien alors l'enjeu de l'acceptabilité par les populations des conditions du bien-être et la différence entre besoins des enfants et demandes des parents. Il écrit ainsi : «De ces quelques réflexions générales sur la prévention on retiendra l'idée qu'on ne peut appliquer à tous, individus et groupes sociaux, sans aucun discernement, des contraintes uniformes, des règles trop rigides. Ce qui est accepté par les uns risque d'être mal compris et rejeté par les autres. Il s'agit donc de définir un niveau minimum de pratique commune, exigible de la part de tous, puis, par l'éducation et l'information, de créer une dynamique de la demande», Norvez, 1990, p. 250.

de moins en moins genrée pour tenir compte de la nécessité de défendre l'égalité des genres sur ce plan (*gender neutral*; un père = une mère comme parent) ; soit le fait de négliger, voire nier cette question de la différence de genre en matière de parentalité (*gender blind*). Il semble que cette deuxième hypothèse soit plus fondée pour comprendre l'étape où nous sommes aujourd'hui dans ce processus²⁰.

Situer notre plongée dans le présent du « soutien à la parentalité »

L'ouvrage que nous avons réalisé collectivement reprend donc les fils d'un questionnement entamé il y a de nombreuses décennies, en particulier par des auteurs qui, influencés par le travail de Michel Foucault²¹, ont pris très tôt la mesure du formidable chantier d'observation que représente cette interaction entre l'État, les pouvoirs publics, les professionnels du social et du sanitaire et des « entrepreneurs de la morale familiale », d'une part, et la sphère familiale et ses acteurs, de l'autre. Il ne s'agit pas de dire, pour autant, que les auteurs qui contribuent à ce livre se situent tous dans une perspective foucaldienne, ou ne font que prolonger une orientation théorique homogène. Ce n'est pas le cas.

En revanche, comme organisateur de ce travail collectif, je défends que ces travaux réalisés au tournant des années 1970 et 1980, en particulier ceux menés par Jacques Donzelot (1977), Isaac Joseph et Philippe Fritsch (1977) ou Robert Castel (1981), ont posé l'essentiel des questions que soulèvent ces interactions et les bases d'une analyse du temps présent sur cette question de la fonction parentale et de l'évolution des énoncés normatifs la concernant²². C'est pourquoi il m'a semblé utile d'aborder notre réflexion présente armé des outils et concepts de ces travaux antérieurs qui ont saisi l'amorce de la « société des individus » (Elias, 1991). La relecture de ces travaux permet de comprendre un processus de longue durée, de saisir des régularités, de repérer des redites, mais aussi des reconfigurations. Selon nous, on ne peut faire l'économie des pistes proposées par l'ensemble de ces auteurs, même si désormais la question

20. Voir aussi le point de vue de Sylviane Giampino sur ce sujet (Giampino, 2006b).

21. On pourrait ajouter le travail de Norbert Elias comme source d'inspiration de cette généalogie des interactions entre individus et société (Elias, 1991).

22. Nous rejoignons sur ce point tout à fait la position défendue par Muriel Darmon sur « les entreprises de la morale familiale » (Darmon, 1999). Pour un développement de cette perspective voir aussi Castel et Martin (2012). Cette « école » dite du contrôle social n'est cependant pas la seule à avoir documenté ce chantier de recherche. Rémi Lenoir, inspiré par le travail de Pierre Bourdieu et notamment par sa théorie des champs, a consacré une grande partie de ses recherches à décrypter la lutte pour la définition de cette structure sociale et cognitive qu'est la famille (voir Lenoir, 2003; Bourdieu, 1993).

parentale et le «parentalisme» émergent là où dominait une interrogation sur la famille et le familialisme.

Rappelons les principales orientations de ces travaux pour apprécier leur pertinence dans le but d'étudier aujourd'hui la question de la norme du bon parent. Pour rendre compte de sa perspective dans *La Police des familles*, Donzelot insiste sur sa volonté de décrypter le passage, avec la modernité, d'un modèle de la coercition qui s'exerçait sur les familles à un mécanisme bien plus subtil, consistant à surinvestir le rôle de la famille «en faisant d'elle la condition de l'épanouissement de chacun» (Donzelot, 1977/2005, p. 5), et donc aussi, à bien des égards, la coupable en cas d'échec du processus de socialisation :

« Pour décrire le mouvement de réforme constitutif de la famille moderne, nous l'avons pensé comme le passage du "gouvernement des familles au gouvernement par la famille". Gouvernement des familles : c'est la famille de l'Ancien Régime, sujet politique, capable d'instrumenter ses membres, de décider de leur destin, de faire d'eux un moyen de sa politique, comptable du comportement de ceux-ci devant le pouvoir royal, mais susceptible en retour de prendre appui sur lui pour imposer son ordre à ses membres récalcitrants. Gouvernement par la famille : cette fois, la famille n'est plus le sujet politique de son histoire. Elle devient plutôt l'objet d'une politique. Elle n'est plus un but pour ses membres à travers des stratégies d'alliance, la gestion des filiations, mais un moyen pour chacun de ceux-ci dans la perspective de leur épanouissement propre, chacun pouvant faire valoir le déficit de son épanouissement et l'imputer à la famille sous condition qu'il prenne appui sur un juge, un travailleur social ou un thérapeute qui les aidera à identifier la source de leur malaise dans les travers de leur famille passée ou présente et à s'en libérer d'une manière ou d'une autre » (Donzelot, 1977/2005, p. 6).

N'assistons-nous pas à un phénomène absolument analogue en ce qui concerne la fonction parentale ? Nous pouvons tout autant faire le lien entre la question parentale contemporaine et le questionnement développé par Isaac Joseph et Philippe Fritsch (1977), lorsqu'ils expliquent leur projet dans *Disciplines à domicile*, à savoir «faire la généalogie de la normalisation des rapports intrafamiliaux et plus particulièrement des rapports éducatifs depuis la fin du XVIII^e siècle. Nous faisons l'hypothèse que cette normalisation était moins le fait d'une subordination globale de la famille à la logique d'un appareil d'État et à sa fonction de reproduction des rapports sociaux, qu'à l'importation dans son champ et dans ses pratiques de tactiques disciplinaires disparates, elles-mêmes d'origine scolaire, pénitentiaire, hospitalière ou relevant du domaine de l'assistance sociale » (p. 19), tout en insistant sur le rôle du fait divers, « permettant de spectaculariser des déviances et de camper ainsi des figures-repoussoirs autour desquelles se constituaient les normes de l'habiter, de l'éduquer » (p. 22). Pour ces deux auteurs, « si on est passé, au XIX^e siècle, d'une société de la loi à une

société de la norme, comme dit M. Foucault, c'est par la succession de ces figures dramatisées, dont la logique est mise à nu par un corps de spécialistes dans l'ordre du savoir » (p. 22).

Bien sûr, au-delà des rapprochements avec ces lectures passées, il est aussi question de saisir grâce à elles les changements perceptibles, les reconfigurations. Ainsi, par exemple, on peut se demander en quoi le soutien aux parents d'aujourd'hui peut permettre d'actualiser le diagnostic de Robert Castel (1981) dans *La Gestion des risques*. À la fin des années 1970, Castel constatait en effet, qu'en ayant recours à ces techniques psychologiques d'intensification du potentiel humain, caractéristiques de la psychologie humaniste des années 1970 et 1980, il ne s'agissait « plus de guérir une maladie, de réparer un dysfonctionnement ou de remédier à une déficience, mais de travailler sur le capital personnel et relationnel de chacun pour l'intensifier et le rendre plus performant » (Castel, 2011, p. 11). Castel repérait ainsi « une recomposition des politiques sociales et des interventions de l'État social ("État social actif") dans le sens de l'activation de l'individu » (Castel, 2011, p. 12). Aujourd'hui, il semble que l'on soit passé à une étape supplémentaire dans laquelle le problème n'est plus seulement la production de l'adulte travailleur par son optimisation psychologique, mais plutôt celui de focaliser l'attention sur le rôle que jouent précisément les adultes devenus parents dans leur fonction de socialisation, dans un contexte d'affaiblissement complet des leviers de la promotion sociale.

En ce sens, on pourrait avancer que le soutien à la parentalité complète le développement personnel, voire même en partie s'y substitue, tant la demande s'est déplacée de l'hédonisme et l'individualisme ambiants des années post-soixante-huitardes aux incertitudes du temps présent, en particulier quant à l'avenir des nouvelles générations (Castel, 2009). D'un adulte-centrisme à un pédo-centrisme, en quelque sorte. Mais une fois encore, comment ne pas faire de lien avec le présent et l'idée d'une faillite des capacités ou la condamnation de l'échec des parents ? Comme l'a bien écrit Sylviane Giampino : « Quand on œuvre à ce point, à soutenir la fonction parentale, il faut se demander pourquoi soutenir quelque chose si on ne le soupçonne pas d'être en train de faillir ! » (Giampino, 2006a, p. 33).

Il est donc de multiples signes de ces reprises et reconfigurations, parmi lesquelles on pourrait encore mentionner le retour de la question de « l'investissement social » et du « capital humain », aujourd'hui (Heckman, 2000 ; Morel *et al.*, 2012). Cette idée d'investissement social dresse ainsi un véritable pont conceptuel entre les époques, d'où mon choix de mettre la citation de Gilles Deleuze, publiée en 1977, en exergue à ce chapitre. Par le *revival* de cette perspective, il faut entendre la concession faite aujourd'hui à l'idée que l'investissement dans l'enfant – c'est-à-dire en clair les dépenses que l'on est collectivement prêt à lui